

Question présentée par le député :

M. Mauro Poggia

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Question écrite

Emplois temporaires subventionnés par la Confédération: Un moyen efficace pour sortir les chômeurs des statistiques et pour disposer de travailleurs non rémunérés ?

Les chômeurs en « emploi temporaire fédéral individuel » (ETFI) sont des chômeurs au bénéfice de prestations de chômage qui sont placés dans le but, trop souvent fallacieux, de leur offrir une formation destinée à favoriser leur réinsertion dans le marché du travail.

Ces personnes, qui ne sont pas rémunérées par leur employeur, reçoivent exclusivement leurs prestations de chômage, et constituent dès lors une main-d'œuvre gratuite qui concurrence directement les demandeurs d'emploi.

De surcroît, selon les directives du SECO, il semble bien que les chômeurs en ETFI sortent des statistiques cantonales sur le chômage.

Cela étant, il est demandé au Conseil d'Etat :

- Combien de travailleurs sont-ils placés à ce jour en ETFI ?
- La liste des employeurs bénéficiant du travail de chômeurs en ETFI peut-elle être consultée et dans la négative pourquoi ?
- Combien le grand Etat emploie-t-il à ce jour des chômeurs en ETFI ?
- Est-il exact que les travailleurs au bénéfice d'un ETFI n'entrent pas dans la statistique cantonale du chômage, et en cas de réponse négative présenter un courrier du SECO dans le sens de la réponse donnée ?
- Quelle est la durée moyenne d'un ETFI et quel est le pourcentage d'engagement à l'issue de cet emploi temporaire ?